

Le point sur...

Nos positions et notre action
sur les dossiers d'actualité



Florence Delannoy,
secrétaire générale
adjointe

Carrière

Vers le statut de l'an 2020 ?

Dans le dernier *Direction*, nous vous avons présenté un tour d'horizon des discussions engagées depuis maintenant presque un an dans le cadre du nouvel agenda social : classement des établissements, évaluation et IF2R, formation, et réforme du recrutement... Les propositions du SNPDEN concernent toutes les composantes de notre métier. Ce cadre nous a permis de faire valoir à diverses reprises nos attentes en matière de progression de notre régime indemnitaire spécifique et de notre ratio de promotions à la hors classe de notre corps. Si ces demandes ont été reconnues à la fois comme légitimes et cohérentes, il n'en demeure pas moins, qu'à ce stade, elles attendent toujours d'être satisfaites.

Après en avoir averti notre ministre, le SNPDEN a souhaité s'adresser directement au Premier ministre, afin de lui dire – alors que des arbitrages interministériels devaient être rendus durant l'été – combien notre profession, dont la loyauté, l'engagement et le professionnalisme ont été appréciés et salués de toutes parts durant cette année scolaire, espère et attend que des décisions favorables soient prises à son égard.

pour nous donner les moyens d'aboutir, dans un cadre global actualisé, 20 ans après le statut de l'an 2000, à une amélioration des conditions d'exercice de notre métier, à une nouvelle définition de nos missions et responsabilités comme dirigeants d'établissements publics, à des progrès en termes de parcours professionnels et d'améliorations très sensibles de l'ensemble des composantes de notre cadre de carrière, compatibles en particulier avec la réforme des retraites qui s'annonce.

C'est l'ouverture d'un chantier ambitieux, après le statut de l'an 2000, négocié et signé par le seul SNPDEN, et la charte de pilotage obtenue en 2007, signée par le seul SNPDEN.

Lors du GNPD du 23 août, notre ministre a confirmé le principe de la négociation d'un protocole d'accord,

Le SNPDEN est un partenaire fiable et loyal, ouvert au dialogue social mais il a aussi pour but, conformément à ses mandats, d'assurer aux personnels un cadre amélioré sur tous les plans que la profession attend.

COURRIER AU PREMIER MINISTRE DU 16 JUILLET 2019



Philippe VINCENT
Secrétaire général du SNPDEN

a

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre

Il n'est pas usuel que le SNPDEN UNSA, principal syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale, s'adresse directement au chef du Gouvernement pour solliciter un arbitrage sur un dossier concernant les chefs d'établissements du secondaire et leurs adjoints

Si cette nécessité s'impose aujourd'hui à nous, et après que nous en ayons informé préalablement Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, c'est qu'il nous paraît essentiel et urgent d'attirer votre attention sur la question des évolutions positives attendues pour ce qui concerne nos rémunérations et nos parcours de carrière.

Depuis maintenant presque un an, nous entretenons un dialogue social de grande qualité avec la DGRH de notre ministère. Ce cadre nous a permis de faire valoir à diverses reprises nos attentes en matière de progression de notre régime indemnitaire spécifique et de notre ratio de promotions à la Hors classe de notre corps. Si ces demandes ont été reconnues à la fois comme légitimes et cohérentes, il n'en demeure pas moins, qu'à ce stade, elles attendent toujours d'être satisfaites.

Alors que des arbitrages interministériels devraient être rendus à court échéance sur ces sujets, nous souhaitons, Monsieur le Premier Ministre, vous dire combien notre profession, dont la loyauté, l'engagement et le professionnalisme ont été appréciés et salués de toutes parts durant cette année scolaire, espère et attend que des décisions favorables puissent être prises à son égard sur ce dossier.

Ne doutant pas que vous serez sensible à cette demande d'examen attentif, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mon plus profond respect.

Philippe VINCENT

Secrétaire général

Métier

L'année écoulée a été éprouvante pour les personnels de direction, depuis les attaques violentes contre la profession sur les réseaux sociaux, avec l'épisode #pasdevague, jusqu'à la radicalisation de l'action de certains syndicats et groupuscules, appelant à la grève des surveillances et à la rétention des notes, en passant bien sûr par le report du brevet et la mise en place de la réforme des lycées.

La rentrée en lycée se fait dans des conditions inédites :

C'est sans doute la première fois que nous étions aussi peu assurés de nos capacités à la réussir techniquement.

Dans l'enquête menée auprès des lycées avant l'été, 75 % des collègues ont déclaré être en retard dans leur préparation de rentrée et 65 % être « inquiets » ou « plutôt inquiets ». Seuls 1,5 % se déclaraient « sereins » ! À la date de parution de ce numéro, nous saurons un peu mieux comment la rentrée s'est déroulée (voir enquête de rentrée p. 36 à 38), mais nous pouvons déjà être certains qu'elle a occasionné un surcroît de travail dans toutes les équipes.

L'exécutif national du samedi 6 juillet a pris acte de l'état d'épuisement, de tension et d'inquiétude des personnels de direction de tous types d'établissements, après cette année difficile que nous avons tous vécue, avec nos équipes. Ceci nous a amenés, de façon tout à fait exceptionnelle, à faire le choix d'une déclaration solennelle lors du GNPDP du 9 juillet.

Il reste à venir pour cette année 2019-2020 l'inconnue de la classe de terminale et la mise en place des E3C, épreuves communes de contrôle continu, qui sont venues compliquer une réforme qui se voulait à l'origine une simplification : organisation pratique et matérielle

avec maintien ou non des cours, convocations des élèves, gestion des aménagements, utilisation de Cyclade, répartition des lots de copies, scan des copies, organisation des sessions de rattrapage...

Le SNPDEN vous proposera son *vademecum* de la réforme, tandis que les annonces du ministre sur une nouvelle réforme du brevet ne manquent pas non plus d'interroger les collègues. Il est nécessaire de retrouver calme et sérénité au sein d'un système éducatif qui ne peut pas être un champ d'affrontements idéologiques permanents. La densité et le rythme des réformes nécessitent un temps d'appropriation : ce temps est nécessaire pour piloter les changements en cours, y compris dans les lycées professionnels dont on a trop peu entendu parler cette année.

INTERVENTION SNPDEN AU GNPDP DU 9 JUILLET

Monsieur le Ministre

Nous vous remercions d'avoir bien voulu prendre le temps de réunir et de présider en cette fin d'année scolaire ce GNPDP, dont nous vous avions demandé la tenue.

Nous souhaitons en effet ce moment de dialogue social pour pouvoir vous faire part de l'état de mise sous tension du système, parfois extrême pour notre corps, que nous vivons actuellement au plus près du terrain. C'est une situation fort inédite que celle que nous rencontrons depuis la rentrée dernière, avec des épisodes de crises à répétition se traduisant par une montée en puissance de la radicalisation des moyens utilisés et une violence des oppositions et des échanges sans doute rarement atteinte. Nous faisons face, dans la durée, à des formes d'actions totalement décomplexées et sans réelles limites qui mettent en cause la bonne continuité du fonctionnement du service public et avec certaines organisations syndicales qui, faute de pouvoir contrôler les mouvements, tentent au mieux de les justifier en illustrant la formule de Cocteau : « Puisque ces mystères me dépassent, feignons d'en être l'organisateur ».

Même si la grande masse des enseignants n'est pas prête à se joindre au mouvement et n'est pas dupe du caractère souvent caricatural des arguments invoqués pour s'opposer aux réformes, il n'en demeure pas moins qu'il y a aujourd'hui sinon un capital de sympathie, du moins une majorité d'idées pour s'associer, fût-ce par attentisme, aux critiques faites.

On peut avancer, sans pouvoir être démenti, qu'il n'y a aujourd'hui pas ou plus d'adhésion d'ensemble à la dynamique en cours et que beaucoup avancent en traînant les pieds voire à reculons, exprimant plus ou moins fortement des doutes sur les choix faits et sur leur capacité à générer des progrès pour notre système.

Nous sommes donc toute à la fois les acteurs et les spectateurs d'un affrontement sans retenue dans un champ clos où le combat ne semble pouvoir se gagner que par KO. Même si l'opinion publique peut conforter la légitimité de vos choix et des mesures prises en conséquence pour qu'au final il ne soit pas porté préjudice aux élèves, il n'en demeure pas moins qu'il ne nous paraît pas possible de poursuivre longtemps à ce rythme et qu'il va bien falloir imaginer un scénario de sortie de crise.

Comme l'a dit l'ancien vice-président du Conseil d'État dans une interview à un journal du soir vendredi : « Trop d'administrations sont épuisées et harassées par la gestion du très court

UN MÉTIER QUI PEINE À ATTIRER

Les 800 personnels de direction faisant fonction interrogent sur l'attractivité de notre métier : c'est l'équivalent d'une promotion annuelle ! Le SNPDEN demande :

- **une revalorisation des indemnités d'intérim et de faisant fonction – actuellement plafonnées à 40 % - à hauteur de celles du titulaire ;**
- **un aménagement du concours pour les faisant fonction ayant rendu service depuis au moins deux ans et sur avis favorable du DASEN, afin qu'ils soient dispensés de l'écrit du concours dans le cadre d'une reconnaissance des compétences acquises.**
- **La négociation d'un nouveau statut qui rende à notre métier toute son attractivité, en termes de rémunération mais aussi de conditions d'exercice et qui prenne en compte l'allongement des carrières.**

terme ». Les personnels de direction n'échappent pas, Monsieur le Ministre, à ce dur constat ! Mais nous savons que d'autres que nous vous en tiennent déjà informé et nous vous y savons sensible !

Nos collègues, en lycées de tous types comme en collèges, sont aujourd'hui pris en étau entre leur loyauté de cadres (et, dans la période récente comme tout au long de l'année scolaire, ils ont assumé leurs responsabilités avec courage et pugnacité sans défaillir !) et la nécessité de diriger leurs équipes avec un minimum de sérénité. Or, aujourd'hui le stress de craindre ne pas pouvoir réussir l'emporte chez beaucoup sur leurs certitudes habituelles de capacités à maîtriser et, pour certains, l'inquiétude fait peu à peu place à l'angoisse. Ainsi, face à un contexte des plus complexe et incertain, nous n'avons à ce stade aucune garantie de réussite générale : cet état de doute est lui aussi très inédit ! Pour la première fois, Monsieur le Ministre, à l'occasion d'une enquête lancée ces derniers jours auprès de nos adhérents en lycée, des collègues, chefs ou adjoints, appellent directement le siège de notre syndicat pour évoquer spontanément des malaises qui les affectent et qu'ils lient à leurs conditions de travail actuelles.

Il y a donc urgence, Monsieur le Ministre, via une ou des initiatives, à apporter des assurances aux personnels de direction pour faire en sorte qu'ils se sentent en capacité de préparer la rentrée dans un climat social apaisé et avec des perspectives qui ne soient pas celles d'une nouvelle descente dans l'arène !

Il n'est pas possible non plus que la phase actuelle de dialogue social mené avec la DGRH ne débouche pas à court terme sur des améliorations très sensibles et durables de notre cadre de carrière. Les personnels de direction ne comprendraient pas, et leurs organisations syndicales non plus, que l'engagement consenti ne soit pas maintenant reconnu et que ce qui a été possible pour d'autres cadres d'autres ministères en temps de crise ne le soit pas aussi pour eux. Et comme l'on nous fait savoir que les arbitrages devraient se faire au niveau du chef du gouvernement, nous prévoyons de faire aussi valoir nos demandes sous une forme officielle au Premier Ministre.

Il n'est pas habituel, Monsieur le Ministre, que nous employons devant vous un ton aussi grave mais il nous semble que nous faillirions à notre rôle si nous ne lançons pas ce signal d'alerte : il en va de la bonne marche et de l'efficacité d'ensemble de notre système éducatif et vous savez combien notre profession et le SNPDEN sont attachés à ces valeurs de Service public.

Nous vous remercions de votre écoute. □

Ph VINCENT, secrétaire général.

La surenchère façon « stylos rouges »... Et après ?

Finalement, l'intersyndicale SNES, SNALC, CGT, rejointe ou précédée par un collectif "stylos rouges" a décidé d'aller au bout de sa logique mortifère, en prolongeant l'appel à la grève des surveillances par un mot d'ordre de rétention des notes.

Le SNPDEN s'est félicité que sa fédération, l'UNSA-Éducation, avec la très grande majorité des professeurs, soit restée fidèle à ses valeurs réformistes et se soit refusée à une action syndicale impliquant de passer outre l'intérêt des élèves.

Au-delà des questions d'éthique professionnelle, le syndicalisme n'a rien à gagner à se couper d'une large partie de l'opinion. Et cela d'autant plus que cette « ligne rouge » de la grève des examens, sans surprise, a été franchie pour rien : aucune épreuve annulée, pas d'ouverture de discussions, pas de retrait des réformes. Le syndicalisme contestataire a atteint ses limites, tout en contribuant à décrédibiliser une profession qui n'en demandait pas tant.

Et si on parlait des PIAL...

Ce titre est emprunté à l'intervention d'une collègue sur le forum, sujet qui a suscité beaucoup de réactions en juillet, au moment de la désignation des « têtes de PIAL ». Les PIAL - Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé - confient à un chef d'établissement l'affectation auprès des élèves d'un AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap). Il assure, selon les départements avec la participation d'un IEN, la coordination générale du dispositif. Nous avons déjà évoqué les questions que soulève cette mesure (cf. *Direction 264* p. 18). Il revient aux secrétaires académiques, et surtout départementaux de travailler en cette rentrée avec les DASEN, de façon à s'assurer que la charge de travail qui pèsera sur les collègues ne sera pas trop lourde. Comme l'exprime un collègue « il va revenir aux chefs d'établissement l'obligation de gérer des quotités d'accompagnement dont on sait qu'elles ont un fort impact émotionnel auprès des familles mais également auprès des équipes. Cet impact méritera lui aussi d'être mesuré en termes de temps ».

***S* i la nécessité d'un accompagnement des élèves en situation de handicap ne se discute pas – et la loi nous le rappelle – il n'appartient pas aux établissements et à leurs directions de gérer la pénurie.**

Retrouvez tous les échanges et prises de position à ce sujet en tapant « PIAL » dans le moteur de recherche du site : www.snpden.net

Orientation : la bureaucratie n'est pas une fatalité...

Le SNPDEN rappelle que le dialogue d'orientation relève de la seule responsabilité des établissements, et que rien n'oblige à utiliser les documents suggérés par l'académie, ni à saisir le détail du dialogue avec CHAQUE élève dans une application informatique particulièrement peu ergonomique.

De même, les formulaires pré-remplis peuvent rendre service mais ne sont en aucun cas obligatoires.

Chaque établissement peut adopter le type de document qui lui convient, et qui sera sans aucun doute plus simple à appréhender pour les familles. Le seul élément important est de garder une trace du dialogue avec les parents, notamment dans les cas où la procédure irait jusqu'en appel, de façon à éviter toute contestation sur la forme.

***L* es injonctions répétées de certains services académiques visant à nous forcer à suivre la froide logique d'une application informatique confinent parfois au harcèlement !**

À ces injonctions vient s'ajouter le diktat, instauré un jour par on ne sait quel responsable du « on ne peut pas informer les élèves de leur affectation avant le brevet ». Le report de l'examen cette année aura au moins prouvé que l'on peut affecter les élèves et les inscrire un peu plus tôt, sans attendre la fin des épreuves, ce qui permettrait de disposer de plus de temps pour régler les problèmes d'affectation.

Retrouvez nos motions sur les applications numériques chronophages et inutiles sur le site.



Pédagogie

Évaluations nationales 6^e et tests de positionnement 2^{nde}

Lors d'un groupe de travail qui s'est réuni mardi 11 juin, le SNPDEN a fortement rappelé ses revendications, sur la base de ses motions du congrès de Colmar :

- des évaluations concomitantes en lycée et collège, sous peine de perdre totalement l'intérêt pédagogique, selon un calendrier qui puisse correspondre à la mise en place des dispositifs d'aide aux élèves,
- des évaluations qui permettent de déterminer, et pour les élèves et pour les familles, une plus-value, notamment en fournissant des indicateurs pour identifier et consolider les pratiques pédagogiques qui fonctionnent,
- la nécessité d'une communication claire et pertinente, simple et lisible, en direction des familles,
- des conditions de passation qui perturbent le moins possible les établissements et une garantie de faisabilité technique pour tous.

La restitution des évaluations devrait être améliorée, ce qui correspond à une demande forte du SNPDEN. Chaque élève bénéficiera d'un retour individualisé plus précis.

En seconde, les 4 groupes de niveaux de compétences des résultats subsistent. Dans le groupe « satisfaisant », là où les élèves sont les plus nombreux, trois autres niveaux de maîtrise s'ajoutent pour « subdiviser » et être plus précis.

Les tests sont élargis à toutes les secondes professionnelles et aux CAP qui posent toutefois encore problème : les tests actuels ne sont pas pertinents pour des élèves globalement déjà en difficulté. Des expériences seront menées dans des établissements ciblés l'année prochaine.

Brevet : 3 fois en 4 ans...

Notre ministre a annoncé, un peu avant l'été, à l'occasion d'une commission d'évaluation des politiques publiques à l'Assemblée nationale, une nouvelle réforme du diplôme national du brevet. Cette réforme ne serait que la troisième en quatre ans ! Une réforme de plus donc, alors qu'aucune des formules jusqu'ici mises en place ne répond à l'objectif pourtant simple de savoir ce que l'on évalue et pourquoi. Quelle est la finalité du collège ? La loi de Refondation de l'École de 2013 a fixé comme objectif la validation du socle commun par tous les élèves, y compris ceux à besoins particuliers. Nous souscrivons à cet objectif, et voici ce que nous écrivions à l'époque : « il s'agit avant tout de sortir d'une logique de sélection et de dissocier la validation d'un socle commun de connaissances, de

compétences et de culture de la question de l'orientation. Les conditions d'une évaluation formative, positive, qui prendrait en compte les acquisitions progressives des élèves n'ont pas pu réellement être mises en œuvre par le livret personnel de compétences, difficilement accessible et compréhensible des élèves, de leur famille, et qui n'a pas constitué un outil opérant pour les enseignants ».

Nous ne savons pas à l'heure actuelle quelles sont les intentions du ministre. S'agira-t-il d'une vraie réforme, allant dans le sens que nous souhaitons, d'un simple toilettage ou d'une nouvelle complication ajoutée, comme pourrait le laisser croire l'intention affichée de « prendre en compte [les] enjeux civiques et les idées du parcours de citoyenneté » ?

Nos mandats sur le DNB sont clairs : suppression des épreuves écrites, maintien de l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences, épreuve orale finale basée sur l'interdisciplinarité et la conclusion du cycle 4.

Réforme du baccalauréat : simplifier la simplification !

Nous avons soutenu la politique de transformation car, réformistes, nous croyons en la capacité de rénover notre système pour le rendre plus performant. Nous avons souhaité et soutenu un bac simplifié : l'objectif n'est pas atteint, loin s'en faut. D'arbitrages en arbitrages, le contrôle continu s'est transformé en « E3C », épreuves communes de contrôle continu. Et chaque lobby disciplinaire a ajouté sa petite touche, aux dépens de l'intérêt commun. Il aura fallu au SNPDEN beaucoup lutter, de réunions en réunions, contre des projets inutilement compliqués et faire en sorte que la vision d'ensemble ne s'égaré pas trop en cours de route. Pour faire court, vous avez échappé à pire !

Le résultat n'est pourtant pas satisfaisant. Après une première année de fonctionnement, un bilan sur les éventuelles charges supplémentaires d'organisation et de responsabilité pour les personnels de direction devra être réalisé.

Le SNPDEN continue à militer pour une organisation allégée des examens avec pour objectif une évaluation formative des élèves reposant sur un véritable contrôle continu, et il faudra que notre hiérarchie ait le courage politique d'assumer les ajustements indispensables.

Les EPLE ne peuvent pas devenir des centres permanents d'examens et nos secrétariats des services des examens en réduction. Le SNPDEN sera très attentif, via les comités de suivi nationaux qui vont se constituer, à ce que les objectifs affichés de meilleure efficacité, de plus grande égalité, de modernisation et de simplification renforcées soient atteints dans des conditions acceptables pour la vie de nos établissements.



Vie syndicale

Alors que nous allons avoir à gérer de nouvelles formes de paritarisme et y adapter nos formes de syndicalisme, c'est une année riche, dense et active qui s'ouvre pour les personnels de direction.

« **Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix** ».

Cette affirmation qui consacre la liberté syndicale est inscrite noir sur blanc dans le préambule de la Constitution de 1946 auquel se réfère celui de la Constitution de 1958, et est reconnue en France depuis 1884. Cependant, 135 ans plus tard, loin de constituer une incontestable évidence, il est encore et toujours nécessaire de convaincre le plus grand nombre de l'utilité d'adhérer ou de ré-adhérer à un syndicat.

Paradoxalement, nul besoin de convaincre les collègues personnels de direction que nos conditions de travail se détériorent, que la fatigue, le stress, la pression institutionnelle, la difficulté grandissante de la gestion des ressources humaines dans un établissement scolaire, voire même, dans les cas les plus extrêmes, l'épuisement professionnel, peuvent toucher, et touchent déjà, un grand nombre d'entre nous.

Alors, pour continuer à œuvrer à l'amélioration collective de nos carrières, à l'amélioration de nos conditions de travail et à accompagner les personnels de direction dans leur quotidien, au plus près du terrain, le

SNPDEN-UNSA s'appuie sur ses adhérents. Seul un syndicat fort et majoritaire nous permet, collectivement, de porter notre voix auprès de notre hiérarchie et d'être entendus.

Au moment de retrouver ton établissement, les personnels et les élèves, prends un moment pour penser à toi, à tes conditions de travail et à ta carrière et continue l'aventure syndicale avec nous en participant aux réunions académiques.

John Lennon avait cette belle formule: « Un rêve qu'on rêve seul est seulement un rêve. Un rêve qu'on rêve ensemble est une réalité ». Le SNPDEN-UNSA, c'est un collectif de femmes et d'hommes au service de chaque personnel de direction, il ne rêve pas mais agit. Seuls, nous ne pouvons rien, ensemble nous pouvons tout...

Parce que le SNPDEN c'est toi, c'est moi, c'est nous !

Nous te remercions pour ton soutien, ton action et ta participation au sein du SNPDEN-UNSA et te souhaitons une très belle année 2019-2020. □